



# Bilan d'activité 2018

## des Commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises

Grégory DUBUS ©Gettyimages



©Sircom

## ÉDITORIAL



Être aux avant-postes de la reconquête industrielle portée par le Gouvernement et se battre pour préserver chaque emploi industriel menacé, c'est la feuille de route qui est confiée aux Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP). L'année 2018, affectée notamment par le ralentissement de la demande mondiale, a été marquée par le sauvetage de nombreux sites industriels et des emplois associés.

Avec plus de 2000 entreprises accompagnées cette année (dont plus de 75 % sont des PME et des ETI industrielles), et un taux de sortie négative inférieur à 10 %, le dispositif des CRP continue de démontrer son efficacité au service des entreprises, quelle que soit leur taille ou leur filière. Depuis deux ans, sur 4 emplois

menacés dans l'industrie, leur action a contribué à en sauver 3.

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), en autorisant l'échec pour mieux réussir, doit donner aux entreprises les moyens de cette reconquête. Les délais et les coûts d'une procédure de liquidation judiciaire seront réduits et leur prévisibilité sera améliorée afin de permettre le rebond des entrepreneurs ayant connu l'échec. La transposition de la directive européenne « insolvabilité » permettra d'harmoniser les procédures préventives d'insolvabilité dans l'Union européenne et d'en améliorer l'efficacité, notamment en introduisant un nouveau mécanisme d'adoption des plans de restructuration.

Identifier le plus en amont possible les difficultés des entreprises afin de mieux les accompagner constitue un axe central de notre stratégie. C'est la raison pour laquelle, avec l'ensemble de nos partenaires, nous avons décidé de déployer d'ici la fin de l'année, sur le territoire métropolitain, le dispositif « Signaux Faibles », qui nous permet de détecter le risque de défaillance d'une entreprise à 18 mois. Une fois identifiées, ces entreprises se verront alors proposer par le CRP les solutions les plus adaptées à leurs besoins pour consolider leur développement ou leur permettre de rebondir dans les meilleures conditions, en lien étroit avec leurs partenaires régionaux (conseils régionaux, Bpifrance, CCI, médiations des entreprises et du crédit, tribunal de commerce...).

La transformation de l'action publique que nous menons doit permettre d'accroître la performance de notre engagement en faveur des entreprises fragilisées, qui se trouve au cœur de la mission de protection du tissu économique qui incombe au nouveau service économique de l'État en région (SEER). Parce que nous ne reconstruirons pas l'industrie du futur sur celle du passé, l'action des CRP est plus que jamais indispensable pour surmonter les fragilités de nos PME et nos ETI, leur permettre de croître et agir ainsi en faveur de la résilience économique de nos territoires.

**Thomas Courbe**

# Le réseau CRP

**4028** entreprises accompagnées représentant plus de **270 000** emplois

## LES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

6 filières principales



BTP



AUTOMOBILE



AGRO ALIMENTAIRE



BOIS



MÉTALLURGIE



ÉLECTRONIQUE

Taille moyenne



TPE

535



PME

1272



ETI

235



GE

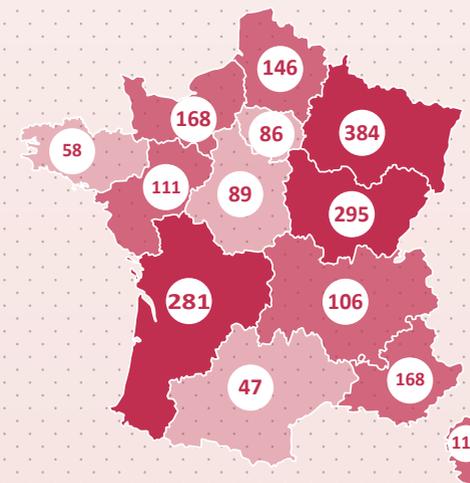
8

Nombre moyen de salariés



**164 salariés**

## RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR RÉGION



## LES CHIFFRES 2018

**2050**

entreprises accompagnées

dont

**592**  
entrées

et

**303**  
sorties

Un taux de sorties positives de

**91%**

## Action des CRP

### ## UNE CIBLE D'ENTREPRISES PRIORITAIRES

L'intervention des Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés d'entreprises (CRP) se focalise prioritairement sur les entreprises industrielles de plus de 50 salariés. Les CRP conduisent une action de détection précoce afin d'anticiper le plus en amont possible les fragilités de l'entreprise et leur proposer les solutions adaptées à leur besoin.

### ## UN DISPOSITIF DE PROXIMITÉ TERRITORIALE

Afin de garantir un service de proximité et la réactivité de leur intervention, le réseau des 22 CRP, placés au sein des DIRECCTE, couvre l'ensemble des régions métropolitaines. Les CRP peuvent être directement contactés en consultant [l'annuaire](#).

### ## UN POSITIONNEMENT INTERMINISTÉRIEL POUR MOBILISER L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

Bénéficiant d'un double rattachement auprès du Préfet de région et de la DIRECCTE, le CRP dispose d'une palette de solutions adaptées à chacune des situations pour consolider le développement des entreprises ou leur permettre de rebondir dans les meilleures conditions, en mobilisant leurs partenaires régionaux (conseils régionaux, Bpifrance, CCI, Business France, médiations des entreprises et du crédit, tribunal de commerce...) et en lien étroit avec le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) auquel ils participent.

### ## DÉTECTER LE PLUS TÔT POSSIBLE LES ENTREPRISES FRAGILISÉES POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER

En s'appuyant sur l'intelligence artificielle et une démarche partenariale inédite rassemblant plusieurs acteurs publics, les CRP ont directement accès au dispositif Signaux Faibles, qui, en détectant le risque de défaillance à 18 mois, permet d'identifier le plus en amont possible les entreprises fragiles afin de leur proposer les solutions d'accompagnement adaptées à leurs besoins.

### ## DES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Les CRP se distinguent par ses compétences en matière de maîtrise des problématiques économiques, juridiques, financières des entreprises en difficulté et s'inscrivent dans l'écosystème territorial d'accompagnement des restructurations d'entreprises.

## Entreprises en difficulté, ne restez plus seules !

Le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) est là pour vous aider

### 1. DES PREMIERS SIGNES DE DIFFICULTÉ ?



- Le CRP vous accompagne pour construire une solution globale et pérenne.
- Le Conseil régional, la CCI et la CMAR proposent des dispositifs de diagnostic et de conseils.
- La médiation des entreprises permet de régler confidentiellement les litiges.
- Bpifrance et le Conseil régional peuvent apporter des garanties et des financements de court ou moyen terme.

### 2. VOUS AVEZ DES PROBLÈMES DE TRÉSORERIE ?



- La Direction départementale des Finances Publiques ou le guichet unique de la Commission des Chefs des Services Financiers peut être sollicité pour un étalement des dettes publiques.
- La Médiation du crédit facilite le dialogue avec vos banques.

### 3. VOS DIFFICULTÉS FRAGILISENT LA SITUATION DE VOS SALARIÉS ?



- La Direccte ou les Unités départementales vous orientent pour un diagnostic RH et l'adaptation des compétences de vos salariés au marché, et peuvent mobiliser l'activité partielle, etc.

### 4. DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ



- Complémentaire au CRP, la cellule de prévention du tribunal de commerce vous informe sur les solutions possibles : la désignation d'un mandataire *ad hoc* ou d'un conciliateur pour un accord amiable avec vos créanciers ou l'ouverture d'une procédure collective.

## Coordonnées des CRP

AUVERGNE-RHÔNE ALPES	Simon-Pierre EURY	04 72 68 29 41 <a href="mailto:simon-pierre.eury@direccte.gouv.fr">simon-pierre.eury@direccte.gouv.fr</a>
	Robert TRUSSARDI	04 73 43 01 11 <a href="mailto:roger.trussardi@direccte.gouv.fr">roger.trussardi@direccte.gouv.fr</a>
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Marie ALLOY	03 63 01 70 52 <a href="mailto:marie.alloy@direccte.gouv.fr">marie.alloy@direccte.gouv.fr</a>
	Jean-Yves HINTERLANG	03 80 76 29 42 <a href="mailto:jean-yves.hinterlang@direccte.gouv.fr">jean-yves.hinterlang@direccte.gouv.fr</a>
BRETAGNE	Cyril CHARBONNIER	02 99 12 21 37 <a href="mailto:cyril.charbonnier@direccte.gouv.fr">cyril.charbonnier@direccte.gouv.fr</a>
CENTRE -VAL DE LOIRE	Emmanuel LEMAUX	02 38 77 68 96 <a href="mailto:emmanuel.lemaux@direccte.gouv.fr">emmanuel.lemaux@direccte.gouv.fr</a>
CORSE	Jean-François DATHIE	04 95 23 90 53 <a href="mailto:jean-francois.dathie@direccte.gouv.fr">jean-francois.dathie@direccte.gouv.fr</a>
GRAND EST	Sandrine ANSTETT	03 54 48 20 41 <a href="mailto:sandrine.anstett@direccte.gouv.fr">sandrine.anstett@direccte.gouv.fr</a>
	Vincent FRANCHI	03 69 20 99 25 <a href="mailto:vincent.franchi@direccte.gouv.fr">vincent.franchi@direccte.gouv.fr</a>
	Franck VIGNOT	03 26 69 92 75 <a href="mailto:franck.vignot@direccte.gouv.fr">franck.vignot@direccte.gouv.fr</a>
HAUTS DE FRANCE	Séverine DESLANDES	03 22 22 42 87 <a href="mailto:severine.deslandes@direccte.gouv.fr">severine.deslandes@direccte.gouv.fr</a>
	Isabelle LORTHIOIR	03 28 16 46 59 <a href="mailto:isabelle.lorthioir@direccte.gouv.fr">isabelle.lorthioir@direccte.gouv.fr</a>
ILE DE FRANCE	Corinne LEFRANC	06 69 28 98 43 <a href="mailto:corinne.lefranc@paris-idf.gouv.fr">corinne.lefranc@paris-idf.gouv.fr</a>
NOUVELLE AQUITAINE	Valérie BEILLOT	05 87 50 26 81 <a href="mailto:valerie.beillot@direccte.gouv.fr">valerie.beillot@direccte.gouv.fr</a>
	Mathias MONDAMERT	05 49 50 20 54 <a href="mailto:mathias.mondamert@direccte.gouv.fr">mathias.mondamert@direccte.gouv.fr</a>
	Nicolas MORNET	05 56 93 84 41 <a href="mailto:nicolas.mornet@direccte.gouv.fr">nicolas.mornet@direccte.gouv.fr</a>
NORMANDIE	Stéphanie LEFORT	02 31 47 74 88 <a href="mailto:stephanie.lefort@direccte.gouv.fr">stephanie.lefort@direccte.gouv.fr</a>
	Dominique LEPICARD	02 27 05 90 16 <a href="mailto:dominique.lepicard@direccte.gouv.fr">dominique.lepicard@direccte.gouv.fr</a>
OCCITANIE	Robert CASTAGNAC	05 34 45 33 00 <a href="mailto:robert.castagnac@occitanie.gouv.fr">robert.castagnac@occitanie.gouv.fr</a>
	Pascal THEVENIAUD	04 30 63 63 32 <a href="mailto:pascal.theveniaud@direccte.gouv.fr">pascal.theveniaud@direccte.gouv.fr</a>
PAYS DE LA LOIRE	Jean-Philippe BEAUX	02 53 46 78 19 <a href="mailto:jean-philippe.beaux@direccte.gouv.fr">jean-philippe.beaux@direccte.gouv.fr</a>
PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR	Laurent NEYER	04 86 67 34 13 <a href="mailto:laurent.neyer@direccte.gouv.fr">laurent.neyer@direccte.gouv.fr</a>